

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Commission scolaire fait le point concernant la grille horaire

Au lendemain de la séance régulière du conseil des commissaires tenue hier soir

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 21 décembre 2016 – Lors de la séance régulière tenue hier soir, les membres du conseil des commissaires ont accueilli les propos des représentants du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (SEHR) dans le cadre de la période de questions réservée au public.

Sans en avoir informé préalablement la Commission scolaire, et sans avoir obtenu l'autorisation, le Syndicat avait fait circuler une invitation à ses membres de se joindre à un BBQ qui devait se tenir sur le stationnement du centre administratif à compter de 17 h 30 afin de manifester, une fois de plus, leur désaccord concernant la modification de l'horaire cycle des élèves au préscolaire et au primaire (nombre de minutes par cours et nombre de cours par jour).

D'entrée de jeu, la présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, madame Andrée Bouchard, a réitéré que la décision prise à l'égard de l'horaire cycle respecte rigoureusement les prescriptions du régime pédagogique de même que les règles de la convention collective et celles du financement gouvernemental.

Le régime pédagogique est un règlement adopté annuellement par le gouvernement. Ce règlement prévoit, entre autres, les matières enseignées et le temps prescrit ou indicatif pour chacune de ces matières.

La Commission scolaire invite donc le Syndicat à adresser ses revendications au ministère de l'Éducation s'il juge que le temps alloué pour les spécialités est insuffisant.

La Commission scolaire, quant à elle, a la responsabilité de s'assurer du respect du règlement et de soutenir les conseils d'établissement dans l'exercice de leurs pouvoirs, dont celui d'approuver le temps alloué à chacune des matières.

La Commission scolaire n'a failli à aucuns de ses devoirs dans ce dossier. Elle voit d'abord à répondre aux besoins de ses élèves et s'assure ensuite d'une saine gestion de ses ressources humaines, en tout respect des encadrements qui régissent leurs fonctions.

Il est important de savoir que, depuis plusieurs années, les enseignants titulaires au primaire étaient en présence – élèves 1 208 minutes par semaine au lieu de 1 230 minutes comme prévu à la convention collective.

Ce choix a été fait en tenant compte du contexte de l'époque et avait pour conséquence l'engagement d'enseignants supplémentaires, entraînant la double rémunération de ces 22 minutes qui, chaque année, occasionne une dépense supplémentaire récurrente de plus de 1 M \$.

En tout respect des choix effectués dans le passé, force est de constater que les résultats de nos élèves stagnent depuis plusieurs années. La Commission scolaire se doit donc de revoir ses choix pour mieux répondre aux besoins de ses élèves et ainsi favoriser la réussite du plus grand nombre.

Le dernier point pour lequel il est important d'apporter des précisions concerne le temps alloué par matière, notamment en arts, musique, anglais et éducation physique. La Loi sur l'Instruction publique est claire : il revient au conseil d'établissement d'approuver le temps alloué par matière sur recommandation de la direction de l'établissement après consultation des enseignants.

« Nous ne prenons pas de décision concernant le temps alloué par matière. Nous n'avons pas ce pouvoir et nous ne l'avons jamais eu. Chaque école fait ses choix en fonction de son projet éducatif et des besoins de ses élèves. Nous aiderons tous les membres des conseils d'établissement à bien jouer leur rôle. Depuis quelques semaines, le Syndicat de l'Enseignement du Haut-Richelieu occupe l'espace public. Nous sommes étonnés de constater à quel point les écarts sont importants entre les faits et le discours des représentants syndicaux. Nous travaillons pour la réussite des élèves et c'est ensemble que nous devons le faire. Les deux propositions soumises à ce jour par le Syndicat nécessitaient toujours des réinvestissements importants de la Commission scolaire. Nous invitons donc le Syndicat à acheminer, à la direction du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire, toute nouvelle proposition à coût zéro qui respecte les encadrements légaux. Je vous assure qu'elle sera analysée avec tout le sérieux requis », a conclu la présidente.

— 30 —

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 20 000 élèves jeunes et adultes qui fréquentent 36 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation aux adultes. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est un acteur incontournable du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. Pour en savoir plus, visitez le csdhr.qc.ca.

Source :

Julie Brassard

Conseillère en communication

Service du secrétariat général et des communications
Commission scolaire des Hautes-Rivières

Service du secrétariat général et des communications

Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223 | julie.brassard@csdhr.qc.ca

Pour plus d'information, visitez le csdhr.qc.ca